



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 022-212202584-20211108-2021_XI_04-DE

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation
02/11/2021

Membres en exercice
27

Membres présents
21

Membres représentés
3

Membres absents
3

Nombre de suffrages
exprimés
24

L'an deux-mille vingt-et-un, le 08 novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de QUESSOY s'est réuni publiquement à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Luc GOUYETTE, Le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc GOUYETTE, Yohann FOURCHON, Régine GLATRE, Loïc BOINET, Claudine MOISAN, Michel DAULY, Gisèle BAUDET, Françoise REUX, Jocelyne LE RIBAUT, Françoise YOU, Marie-Jeanne LE MAOUT, Jean-Christophe RUFFET, Yves JONCKHEERE, Laurence CROLAIS, Samuel TROUSSARD, Frédéric LEVÉ, Emmanuella BOITARD, Maud GOUÉZIN, Maurice PINCEMIN, Loïc LANDIN, Carmen LE GAL

ABSENTS REPRESENTES : Ludovic BASSET donne pouvoir à Emmanuella BOITARD, Marc LE GUYADER donne pouvoir à Carmen LE GAL, Agnès MARAIS donne pouvoir à Loïc LANDIN,

ABSENTS : Adeline HERGNO, Jérémy FLAMBRY, Delphine MARTIN

A été nommé(e) secrétaire :

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

N° 2021-11- 4

Décision modificative n°2 - Budget commune - Exercice 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-III-12 du 19 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021 – Commune

Vu l'avis de la commission Finances qui s'est réunie le 04 novembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster dans un premier temps la prévision des opérations suivantes :

- 424 : matériels
- 450 : PLU
- 505 : cimetière paysager
- 516 : acquisitions foncières
- 525 : restaurant scolaire école de l'Hôpital
- Opération nouvelle – bassin eaux pluviales ZA de l'Espérance

OPERATIONS	BP 2021	MODIFICATION	NOUVEAU MONTANT
450 - PLU	6 000,00 €	1 200,00 €	7 200,00 €
515 - Espace des Ruisseaux	72 425,90 €	-1 200,00 €	71 225,90 €
516 - Acquisitions foncières	6 000,00 €	8 000,00 €	14 000,00 €
526 - Voirie 2021	318 500,00 €	-8 000,00 €	310 500,00 €
525 - Restaurant scolaire école de de l'hôpital	165 000,00 €	86 100,00 €	251 100,00 €
526 - Voirie 2021	310 500,00 €	-86 100,00 €	224 400,00 €
505 - Cimetière paysager	321 643,04 €	41 000,00 €	362 643,04 €
520 - Extension complexe sportif	1 138 362,40 €	-41 000,00 €	1 097 362,40 €
Opération nouvelle - bassin eaux pluviales ZA L'Espérance	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
526 - Voirie 2021	224 400,00 €	-15 000,00 €	209 400,00 €
424 - Matériels	84 850,00 €	8 100,00 €	92 950,00 €
526 - Voirie 2021	209 400,00 €	-8 100,00 €	201 300,00 €

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture le seize novembre deux mille vingt et un et de sa publication et/ou notification le 16/11/2021



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 022-212202584-20211108-2021_XI_04-DE

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster dans un second temps la prévision des comptes suivants :

CHAPITRE 012	
Montant voté au BP 2021	1 900 000,00 €
Montant total liquidé au 21/10/2021	1 688 518,97 €
Crédits supplémentaires	+ 128 500,00 €
c/ 6216 (mise à disposition personnel)	+ 55 000,00 €
c/ 6331 (versement mobilité)	+ 1 000,00 €
c/ 6332 (cotisations versées au FNAL)	+ 1 000,00 €
c/ 6333 (participation employeurs à la formation)	+ 2 400,00 €
c/ 63361 (cotisations CNFPT)	+ 3 000,00 €
c/ 64111 (rémunération principale)	+ 11 000,00 €
c/ 64112 (NBI/SFT...)	+ 3 000,00 €
c/ 64131 (rémunération personnel non titulaire)	+ 35 000,00 €
c/ 64138 (autres indemnités)	+ 100,00 €
c/ 6416 (rémunération CAE)	+ 3 000,00 €
c/ 64532 (cotisations IRCANTEC)	+ 4 000,00 €
c/ 6454 (cotisations chômage)	+ 2 000,00 €
c/ 64731 (allocations chômage versées directement)	+ 3 000,00 €
c/ 6458 (cotisations aux organismes sociaux)	+ 2 000,00 €
c/ 6488 (autres charges)	+ 3 000,00 €
Nouveau montant inscrit au BP 2021	2 028 500,00 €
CHAPITRE 73	
Montant voté au BP 2021	2 022 500,00 €
Montant total liquidé au 21/10/2021	1 286 021,64 €
Crédits supplémentaires	+ 29 600,00 €
c/ 73223 (FPIC)	+ 8 200,00 €
c/ 7381 (TADE)	+ 17 400,00 €
c/ 7388 (autres taxes diverses)	+ 4 000,00 €
Nouveau montant inscrit au BP 2021	2 052 100,00 €
CHAPITRE 74	
Montant voté au BP 2021	1 432 700,00 €
Montant total liquidé au 21/10/2021	1 322 775,93 €
Crédits supplémentaires	+ 98 900,00 €
c/ 74121 (DSR)	+ 58 400,00 €
c/ 744 (FCTVA)	+ 17 000,00 €
c/ 74834 (Compensation exonération TFB et TFNB)	+ 105 500,00 €
c/ 74835 (Compensation exonération TH)	-82 000,00 €
Nouveau montant inscrit au BP 2021	1 531 600,00 €

Le Conseil Municipal,
Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés
Le Conseil Municipal,

ARTICLE 1 : ADOPTE les termes de la décision modificative n°2 sur le Budget Commune 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Le Maire.
Jean-Luc GOUYETTE

